

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Personnel de soutien et personnel professionnel

EXPÉDITRICE : Katerine Gagnon, coordonnatrice

DATE : Le 28 juin 2024

OBJET : Versement de la rétroactivité salariale liée au renouvellement de votre entente nationale 2023-2028

Bonjour,

Au courant du mois de juin, votre syndicat et le Comité patronal de négociation pour les centres de services scolaires francophones (CPNCF) ont apposé leur signature sur votre nouvelle convention collective 2023-2028.

Ce nouveau contrat de travail prévoit un réajustement rétroactif des échelles salariales.

Sur la paie du 25 juillet 2024, toutes les échelles salariales auront été révisées. Vous recevrez donc, en plus de votre paie régulière calculée au nouveau taux de salaire, la rétroactivité qui vous est due pour la période du 1^{er} avril 2023 au 13 juillet 2024.

Espérant le tout à votre entière satisfaction.

Nous vous souhaitons un très bel été.

Katerine Gagnon
Coordonnatrice, Secteur de la gestion de la paie